



UTR CFDT DE MAINE

Compte de résultat

Charges

	2024	2023
Charges d'exploitation (I)	55 885,22 €	47 215,96 €
Achats	2 658,46 €	556,20 €
Autres charges externes	1 662,08 €	4 977,95 €
Autres services extérieurs	21 837,19 €	26 323,04 €
Impôts et Taxes	0,00 €	0,00 €
Charges du personnel	0,00 €	0,00 €
Autres charges	29 727,49 €	15 358,77 €
Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €
Charges Financières (II)	122,30 €	157,84 €
Charges Exceptionnelles (III)	0,00 €	0,00 €
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	56 007,52 €	47 373,80 €
Solde créditeur		
Excédent	6 699,01 €	

Produits

Produits d'exploitation (I)
Cotisations
Subventions
Autres produits
Transferts de charges
Reprise des amortissements et des dépréciations
Produits Financiers (II)
Produits exceptionnels (III)
Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)
Total (I+II+III+IV)
Solde débiteur
Déficit



UTR CFDT DE MAINE ET

Bilan

ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Actif incorporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif corporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif financier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ACTIF CIRCULANT				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Stocks et Fournitures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Créances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Disponibilités	148 962,64 €	0,00 €	148 962,64 €	150 488,37 €
Total 3	148 962,64 €	0,00 €	148 962,64 €	150 488,37 €
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 4	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Actif			148 962,64 €	150 488,37 €

PASSIF

FONDS SYNDICAUX

Fonds Propres

Fonds syndicaux sans droit de reprise)

Ecarts de réévaluation)

Réserves)

Report à nouveau)

Résultat)

Autres fonds syndicaux

Fonds syndicaux avec droit de reprise)

Ecarts de réévaluation)

Subventions d'investissement sur biens non renouve)

PROVISIONS

Provisions

Fonds dédiés

DETTES

Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit

Dettes financières

Dettes diverses

Compte de régularisation
Tot

UTR CFDT DE MAINE ET LOIRE

Annexe aux états financiers de l'exercice comptabl

Les états financiers de UTR CFDT DE MAINE ET LOIRE se caractérisent pour l'exercice ouvert le 1erjanvier 2024 et clos le 31décembre 2024 par les don

Total du bilan	148 962,64 €
Total des produits	62 706,53 €
Résultat de l'exercice	6 699,01 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de UTR CFDT DE MAINE ET LOIRE :

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2024, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009 portant «rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail», et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.
Changement de trésorier en cours d'exercice

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

UTR CFDT DE MAINE ET LOIRE a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base: continuité d'exploitation, comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3 Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions. Les cotisations reviennent en intégralité au syndicat. Elles sont comptabilisées en produits après déduction des versements à d'autres structures.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

2. Informations relatives au bilan

Produits à recevoir

Produits à recevoir	
Total Produits à recevoir	0,00 €

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	
Total Charges constatées d'avance	0,00 €

Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants:

Fonds Syndicaux	Montant au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2024
Réserves	91 809,61 €			91 809,61 €
Réserves Evénements pluri-annuels	0,00 €			0,00 €
Report A Nouveau	53 395,79 €		4 106,22 €	49 289,57 €
Résultat	-4 106,22 €	10 805,23 €		6 699,01 €
Total Fonds Syndicaux	141 099,18 €	10 805,23 €	4 106,22 €	147 798,19 €

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ressources Annuelles

UTR CFDT DE MAINE ET LOIRE a enregistré en comptabilité pour 61 076,53 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous.

Ressources courantes	
Cotisations	111,00 €
Reversement de cotisations	- -30 117,99 €
Subventions	0,00 €
Autres produits d'exploitation	30 847,54 €
Produits financiers	0,00 €
Total des ressources courantes	61 076,53 €

3.2 Contributions en nature

UTR CFDT DE MAINE ET LOIRE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 0.0 personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

UTR CFDT DE MAINE ET LOIRE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition d'un local de 0.0 m² et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.